



# Préposées et préposés aux élèves handicapés

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les <u>témoignages de nos</u> <u>ambassadeurs</u>!

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des préposées et préposés aux élèves handicapés pour occuper des remplacements à temps plein et à temps partiel afin de contribuer activement à la réussite de TOUS ses élèves.

# Être préposée ou préposé aux élèves handicapés au CSSDM, c'est ....

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun
- Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM
- Accéder à des formations permettant le développement professionnel, selon l'emploi occupé
- Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occupez un emploi de jour, du lundi au vendredi, adaptés à vos disponibilités
- Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, etc), déclinés selon l'emploi occupé
- Avoir des rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique)
  \*des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la carte des territoires.

### Rôle et responsabilités

La personne salariée de cette classe d'emploi aide l'élève handicapé dans sa participation aux activités reliées à sa scolarisation. Elle assiste l'élève dans ses déplacements, voit à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité conformément aux instructions reçues dans le cadre d'un plan d'intervention.

Elle soutient le personnel enseignant en l'aidant à communiquer des notions de base concernant la propreté, la façon de s'habiller, de boire et de manger. Elle aide également l'élève ou manipule pour lui le matériel et les objets nécessaires à la préparation et au déroulement d'activités pédagogiques et étudiantes.

Elle note ses observations concernant les besoins et les comportements de l'élève, puis le surveille lors de la récréation, de la période de dîner, de la sieste et des temps de loisirs.

### Lieux de travail possibles :

- <u>Écoles spécialisées</u> (territoires Sud, Est, Nord et Centre)
- Écoles avec points de service
- Écoles primaires et secondaires régulières / avec classes spécialisées

Le CSSDM compte 13 écoles qui sont destinées exclusivement aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA), en plus d'écoles régulières avec points de service ou classes spécialisées.

## Qualifications requises-Correspondre à l'un des 4 profils suivants :

#### Profil 1:

Être titulaire d'un des diplômes d'études professionnelles (DEP) suivants :

- Assistance aux bénéficiaires en établissement de santé (750 heures)
- Assistance à la personne en établissement et à domicile (APED) (870 heures)
- Assistance aux personnes à domicile (975 heures)

#### Profil 2

Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en santé, assistance et soins infirmiers (SASI) - (1800 heures)

#### Profil 3:

Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers

#### Profil 4:

Être titulaire d'un diplôme d'études de 5e secondaire ou d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS) et avoir une (1) année d'expérience pertinente (1 400 heures) ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines

\*Les cours suivis dans les centres de formation privés ne sont pas reconnus.

#### Exigence particulière

Avoir suivi la formation et être titulaire de la carte PDSB (Principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires) ou PDSP (Principes pour le déplacement sécuritaire de personnes).

\* Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'<u>évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec</u> est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

\*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

### **Compétences recherchées**

- Contribuer à assurer un environnement sécuritaire pour les élèves
- Communiquer et collaborer avec l'ensemble des intervenants et intervenantes
- Maîtriser son rôle et s'améliorer de façon continue

## Rémunération

Taux horaire variant entre 24,47 \$ et 26,10 \$/heure, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées au plus tard 30 jours suivant l'entrée en fonction pour que l'ajustement salarial soit rétroactif. Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

# **Autre information**

• Date d'entrée en fonction : dès que possible

• Date limite pour postuler: Dimanche 30 novembre 2025 à 23h59

## Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand centre de services scolaire au Québec : <a href="https://atlas.workland.com/work/69392/preposees-et-preposes-aux-eleves-handicapes?source=AMEQ">https://atlas.workland.com/work/69392/preposees-et-preposes-aux-eleves-handicapes?source=AMEQ</a>



Le CSSDM remercie les candidates et les candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la <u>Loi sur la laïcité de l'État</u> (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert.

Également, le 30 octobre dernier, l'Assemblée Nationale du Québec a adopté la <u>Loi visant notamment à renforcer</u> <u>la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives</u>. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction du port d'un signe religieux.

Conséquemment, le personnel du CSSDM est soumis à la <u>LLÉ</u> et à la <u>Loi visant notamment à renforcer la laïcité</u> dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions législatives.